

PROJET DE LOI

adopté

le 16 décembre 2008

N° 29  
**S É N A T**

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'un accord entre le  
Gouvernement de la République française et le  
Gouvernement de la République fédérative du Brésil  
relatif à la coopération dans le domaine de la défense et  
au statut de leurs forces.*

**(Texte définitif)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première  
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée  
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (13<sup>ème</sup> législ.) : 1265, 1294 et T.A. 213.**

**Sénat : 122 et 128 (2008-2009).**

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif à la coopération dans le domaine de la défense et au statut de leurs forces, signé à Paris le 29 janvier 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi<sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 décembre 2008.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

<sup>(1)</sup> *Nota* : voir le document annexé au n° 1265 (AN, 13<sup>ème</sup> législ.).